

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 3 mai 2021, à 19h30 afin de respecter le couvre-feu du gouvernement présentement en vigueur, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Caroline Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

88-05-2021

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Proposé par M. Jacques Lirette,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,
Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé en gardant le point « varia » ouvert.

89-05-2021

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

Proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Raymond St-Onge,
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2021 soient approuvés avec dispense de lecture.

90-05-2021

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par M. Jocelyn Gagné,
Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Chèques de C2100048 à C2100063	190 597.03 \$
Paiements Internet L2100244 à L2100320	304 976.82 \$
Carte de crédit VISA V2021003 à V2021003	2 978.49 \$
Pour un grand total de :	498 552.34 \$

91-05-2021

EMBAUCHE DE 4 NOUVEAUX POMPIERS POUR LE SERVICE INCENDIE :

Considérant que le Service incendie se doit de recruter de nouveaux pompiers pour ajouter à son équipe;

Considérant que le Service incendie désire embaucher M. Alain Audet et Mme Audrey Roy à titre de pompiers et que ceux-ci auront 48 mois pour suivre la formation de Pompier 1 de 255 heures;

Considérant que le Service incendie désire aussi embaucher M. Mathieu Giguère et M. Francis Guimont, qui sont déjà formés, à titre de pompiers;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'embauche de M. Alain Audet, Mme Audrey Roy, M. Mathieu Giguère et M. Francis Guimont avec une période de probation de 6 mois à titre de pompiers.

Que le conseil municipal accepte que M. Alain Audet et Mme Audrey Roy suivent la formation de Pompier 1 selon les exigences de l'École Nationale des Pompiers du Québec et accepte de défrayer les coûts de cette formation au Centre régional de formation en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

92-05-2021

DEMANDES D'ACHATS POUR LE SERVICE INCENDIE :

Achats pour les nouveaux pompiers:

- 1 habit de combat au montant de 2 150.00 \$ pour un total de 2 472.39 \$ taxes incluses;
- 3 écussons de casque au montant de 50.00 \$ chaque pour un total de 172.49 taxes incluses;
- 2 paires de bottes au montant de 450.00 \$ chaque pour un total de 1 034.96 taxes incluses;
- 5 collants de case pour un total de 100.00 \$ taxes incluses;
- 1 paire de gants au montant de 115.00 \$ pour un total de 132.24 \$ taxes incluses;
- 2 lampes de poche au montant de 100.00 \$ chaque pour un total de 229.99 \$ taxes incluses;

Pour un total de 4 142.07 \$ taxes incluses.

Achats pour les pompiers actuels:

- 2 habits de combat au montant de 2 150.00 \$ chaque pour un total de 4 944.79 \$ taxes incluses;
- 4 casques au montant 374.95 \$ chaque pour un total de 1 724.70 \$ taxes incluses;

Pour un total de 6 669.49 \$ taxes incluses.

À la suite de ces demandes, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

Que lesdites demandes soient acceptées et payées.

93-05-2021

DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 13 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES OUVRAGES – CONSTRUCTION DE L'USINE DE CHLORATION DE L'EAU POTABLE :

Considérant que les travaux de construction de l'usine de chloration de l'eau potable ont débuté le 19 mai 2020 par Les Constructions de l'Amiante Inc.;

Considérant l'attestation de réception provisoire des ouvrages en date du 28 avril 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte le décompte progressif no. 13 et l'acceptation provisoire des ouvrages de la firme d'ingénieurs Tétra Tech QI Inc. au montant de 298 789.88 \$ incluant les taxes en date du 3 mai 2021 concernant la construction de l'usine de chloration de l'eau potable.

94-05-2021

ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT AVEC MME MARIE-HÉLÈNE MORIN ET M. ROBERT GRENIER POUR LA VENTE DE DEUX PETITES PARCELLES DU LOT NO. 2 720 973 :

Considérant que Mme Marie-Hélène Morin et M. Robert Grenier sont intéressés par l'acquisition de deux petites parcelles du lot no. 2 720 973 d'une superficie totale de 529.80 pieds carrés afin de régulariser la situation;

En conséquence, il est proposé Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat signée avec Mme Marie-Hélène Morin et M. Robert Grenier concernant la vente de deux parcelles du lot no. 2 720 973 pour un total de 3 279.70 \$ plus les taxes.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'acte notarié pour la vente de deux petites parcelles du lot no. 2 720 973.

95-05-2021

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 321-2021-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NO. 192-2008 RELATIF À LA LOI SUR LES ARCHITECTES ET LA LOI SUR LES INGÉNIEURS :

Considérant que la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à ses règlements d'urbanisme;

Considérant que le gouvernement du Québec a apporté le 24 septembre 2020 des modifications à la Loi sur les architectes et à la Loi sur les ingénieurs ;

Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et que le projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;

Considérant qu'une période de consultation écrite d'une durée de 15 jours, en raison de la situation de la pandémie de la COVID-19 le tout prévu à l'arrêt ministériel 2020-074, s'est déroulée sur le projet de règlement no. 321-2021-1;

Considérant que tous les membres ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement portant le numéro 321-2021-2, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 3 mai 2021, lequel est signé et daté par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

96-05-2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 322-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 450 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 450 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE-CITERNE POUR LE SERVICE INCENDIE REMBOURSABLE EN 10 ANS :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un projet de règlement no. 322-2021 décrétant un emprunt de 450 000 \$ et une dépense de 450 000 \$ pour l'acquisition d'une autopompe-citerne pour le service incendie remboursable en 10 ans. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

97-05-2021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 322-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 450 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 450 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE-CITERNE POUR LE SERVICE INCENDIE REMBOURSABLE EN 10 ANS :

Considérant que le Service incendie de la municipalité doit être muni des ressources matérielles et humaines répondant aux normes prescrites par la Loi sur la sécurité incendie en passant par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie déposé par la M.R.C. de La Nouvelle-Beauce;

Considérant que l'acquisition d'une nouvelle autopompe-citerne sera requis à court terme;

Considérant qu'un devis de construction a été préparé par le Service de sécurité incendie, en collaboration avec un consultant spécialisé;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 322-2021, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 3 mai 2021, lequel est signé et daté par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

98-05-2021

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 323-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un projet de règlement no. 323-2021 sur la gestion contractuelle. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

99-05-2021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 323-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :

Considérant qu'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

Considérant que l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

Considérant que la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M., prévoir des règles de passation

des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.;

Considérant qu'en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

Considérant que le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 mai 2021;

Considérant que la secrétaire-trésorière adjointe mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, en date du 3 mai 2021, de 105 700 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le Ministre, d'un règlement en ce sens;

Considérant que la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

Considérant que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement portant le numéro 323-2021, tel que ce projet de règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 3 mai 2021, lequel est signé et daté par le maire et la secrétaire-trésorière adjointe et inséré au livre des règlements de la Municipalité.

100-05-2021

OCTROI D'UN CONTRAT À B.M.Q. INC. POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE CHÂÎNES DE RUES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ 2021 :

Considérant que des soumissions ont été demandées à deux entrepreneurs spécialisés pour la fourniture et l'installation de chaînes de rues pour les travaux de l'été 2021 :

Considérant les soumissions suivantes :

	Rue des Prés environ 790 m.l.	Rue Turcotte-Boilard environ 235 m.l.	2 ^e Avenue environ 40 m.l.	Total
B.M.Q. Inc.	28.80 \$/ m.l.	28.80 \$/ m.l.	28.80 \$/ m.l.	30 672.00 \$ avant taxes
Jean Leclerc Excavation	30.50 \$/ m.l.	54.50 \$/ m.l.	54.50 \$/ m.l.	39 082.50 \$ avant taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l’unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat à B.M.Q. Inc. pour la fourniture et l’installation de chaînes de rues pour les travaux de l’été 2021, pour un montant de 30 672.00 \$ plus les taxes.

101-05-2021

OCTROI D’UN CONTRAT À LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC. POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE PAVAGE POUR LA RUE DES PRÉS :

Considérant que des travaux de pavage se doivent d’être réalisés dans la rue des Prés;

Considérant les soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Sous-total
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	67 009.00 \$ plus les taxes
P.E. Pageau Inc.	80 915.50 \$ plus les taxes
Construction B.M.L. Division de Sintra Inc.	80 974.60 \$ plus les taxes
Pavage F & F Inc.	84 404.00 \$ plus les taxes
Pavage Gilles Audet Inc.	85 565.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Raymond St-Onge, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l’unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat à Les Entreprises Lévisiennes Inc. pour la fourniture et la pose de pavage pour la rue des Prés au coût de 67 009.00 \$ plus les taxes.

102-05-2021

OCTROI D’UN CONTRAT À LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC. POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE PAVAGE DANS LA RUE TURCOTTE ET UNE PARTIE DE LA RUE BOILARD :

Considérant que des travaux de pavage se doivent d’être réalisés dans la rue Turcotte et une partie de la rue Boilard;

Considérant les soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Sous-total
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	54 112.50 \$ plus les taxes
Construction B.M.L. Division de Sintra Inc.	65 504.50 \$ plus les taxes
P.E. Pageau Inc.	65 650.00 \$ plus les taxes
Pavage F & F Inc.	68 857.30 \$ plus les taxes
Pavage Gilles Audet Inc.	71 250.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Jocelyn Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l’unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat à Les Entreprises Lévisiennes Inc. pour la fourniture et la pose de pavage dans la rue Turcotte et une partie de la rue Boilard au coût de 54 112.50 \$ plus les taxes.

103-05-2021

OCTROI D'UN CONTRAT À LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC. POUR LE RAPIÉÇAGE MANUEL ET MÉCANISÉ DE L'ANNÉE 2021 ET LES TRAVAUX DE RÉPARATION À EFFECTUER DANS LE RANG SAINT-GEORGES EST :

Considérant les travaux de rapiéçage manuel et mécanisé pour l'année 2021 ainsi que les travaux de réparation à effectuer dans le rang Saint-Georges Est;

Considérant les soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Sous-total
Les Entreprises Lévisiennes Inc.	35 557.20 \$ plus les taxes
P.E. Pageau Inc.	38 678.60 \$ plus les taxes
Pavage Gilles Audet Inc.	40 325.00 \$ plus les taxes
Pavage F & F Inc.	46 496.90 \$ plus les taxes
Construction B.M.L., Division de Sintra Inc.	63 997.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi le contrat à Les Entreprises Lévisiennes Inc. pour le rapiéçage manuel et mécanisé de l'année 2021 ainsi que pour les travaux de réparation à effectuer dans le rang Saint-Georges Est pour un montant de 35 557.20 \$ plus les taxes.

104-05-2021

OCTROI D'UN CONTRAT À CLÔTURES COLBO INC. POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE POUR LES PUITS NO. 4 ET NO. 5 :

Considérant que le conseil municipal désire procéder à l'achat et à l'installation d'une clôture galvanisée d'une hauteur de 4 pieds incluant 2 barrières doubles pour les puits no. 4 et no. 5;

Considérant les soumissions demandées à des entrepreneurs spécialisés:

Clôtures Colbo Inc.	22 764.00 \$ plus les taxes
Les Clôtures JPN Inc.	23 070.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Clôtures Colbo Inc. pour l'achat et l'installation d'une clôture galvanisée d'une hauteur de 4 pieds incluant 2 barrières doubles pour les puits no. 4 et no. 5 au montant de 22 764.00 \$ plus les taxes.

105-05-2021

DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE PAR M. YANNICK RHÉAUME ET MME VALÉRIE NÉRON CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN GARAGE RÉSIDENTIEL D'UNE SUPERFICIE DE 117 MÈTRES CARRÉS SUR LE LOT NO. 5 704 376 :

Considérant que le lot no. 5 704 376 est situé dans la zone M-11 dans les îlots déstructurés à l'extérieur du périmètre urbain;

Considérant que le lot no. 5 704 376 a une grande superficie de 2 406,7 mètres carrés;

Considérant que la maison existante a une superficie supérieure à celle du garage projeté;

Considérant que la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments secondaires permise sur une même propriété d'une superficie de 1 394 mètres carrés et plus est de 111 mètres carrés dans le règlement de zonage numéro 187-2008, chapitre 9, article 9.3;

Considérant que la superficie du garage projeté est de 117 mètres carrés, soit 6 mètres carrés supérieure à celle permise;

Considérant que les propriétaires disposent de plusieurs véhicules à moteur et remorques et ne souhaitent pas les laisser dans la cour à la vue du voisinage;

Considérant la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure relativement à l'implantation d'un garage résidentiel d'une superficie de 117 mètres carrés sur le lot no. 5 704 376 avec l'obligation d'une implantation d'un arpenteur-géomètre et de munir le garage d'une porte de garage de 10 pieds de hauteur maximum.

106-05-2021

OCTROI D'UN CONTRAT À SERVICE KVP INC. POUR LE NETTOYAGE DES FENÊTRES EXTÉRIEURES DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que les fenêtres extérieures de l'Hôtel de Ville et du Centre Municipal ont besoin d'être nettoyées;

En conséquence, il est proposé Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Raymond St-Onge et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Service KVP Inc. pour le nettoyage des fenêtres extérieures de l'Hôtel de Ville et du Centre Municipal au taux horaire de 35.00 \$ de l'heure avant les taxes plus la location d'une nacelle au montant de 240.00 \$.

107-05-2021

PLAN DE SIGNALISATION PAR GARDAWORLD POUR LES TRAVAUX À EFFECTUER DANS LE RANG SAINT-GEORGES EST :

Considérant que le ministère des Transports exige un plan de signalisation scellé et signé par un ingénieur pour la fermeture du rang Saint-Georges Est lors des travaux à venir;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jocelyn Gagné et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre de services en date du 3 mai 2021 de la firme Gardaworld pour la préparation d'un plan de signalisation signé et scellé par un ingénieur ainsi que pour la mobilisation et démobilitation de la signalisation requise lors des travaux pour un montant d'environ 2 560 \$ plus les taxes.

108-05-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Proposé par M. Francis Gagné,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,
Et résolu que la séance ordinaire de ce conseil soit levée à
19 h 45.

André Gagnon, maire

Caroline Tremblay, secrétaire-trésorière
adjointe

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Caroline Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe de la
Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les
dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Caroline Tremblay, secrétaire-trésorière
adjointe